

Elections canadiennes

Un vent de changement



- *Le Parti progressiste-conservateur a obtenu, aux élections générales du 4 septembre 1984, 211 sièges sur 282 que compte la Chambre des Communes. Ci-dessus le chef du parti Brian Mulroney après la proclamation des résultats.*

DES élections générales fédérales se sont tenues au Canada le 4 septembre 1984 pour pourvoir aux 282 sièges à la Chambre des Communes du Parlement canadien; le Parti conservateur qui a obtenu le plus grand nombre de sièges formera le gouvernement.

Au Canada, tous les citoyens âgés de 18 ans au moins ont droit de vote, à l'exception des juges, des préposés aux élections, des détenus reconnus coupables d'actes criminels ou des personnes déclarées légalement incapables pour cause d'aliénation

mentale. Au jour désigné, chaque électeur vote pour l'un des candidats qui se présentent dans la circonscription dans laquelle il habite. La plupart des candidats sont choisis et (ou) appuyés par les partis politiques; celui qui obtient le plus grand nombre de votes remporte le «siège».

Le Canada est une monarchie constitutionnelle dotée d'un régime parlementaire. Il est aussi un Etat fédéral dont le chef est la reine, représentée au Canada par le Gouverneur général. Le Premier ministre est le chef du gouvernement.

Des élections doivent être tenues au moins tous les cinq ans; en général, cependant, elles ont lieu à intervalles plus rapprochés (et peuvent être déclenchées en tout temps par le Premier ministre).

Le Parlement canadien se compose de deux Chambres: le Sénat, qui est la Chambre haute et la Chambre des Communes. Seuls les membres des Communes sont élus par la population; les sénateurs sont nommés. Sont représentés au Parlement trois partis: les libéraux, les progressistes-conservateurs et le Nouveau Parti démocratique.